



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUILLET 2020

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. TIMLELT Frédéric – M. CAILLIAU Christian **donnant procurations respectives** à Mme LORPHELIN Martine – Mme DI PENTA Anna.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame BOULENGUER-PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

1. EXAMEN DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LE BUDGET COMMUNAL ET DE L'ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN. EXERCICE 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du Receveur Municipal pour 2019, Commune et E.C.R.H.

Ces documents en raison du principe de la dualité des écritures en comptabilité publique, présentent les mêmes chiffres que les comptes administratifs du Maire-ordonnateur, pour la Commune et l'Espace Culturel Robert Hossein.

2. EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE – COMMUNE ET ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN. EXERCICE 2019

a) Pour la Commune :

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le compte administratif de la commune pour l'exercice considéré.

Il rappelle que chaque membre de l'assemblée a pu prendre connaissance des chiffres présentés.

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	12 364 329,66 €
Dépenses	- 11 231 165,83 €
Excédent 2019	1 133 163,83 €
Excédent reporté en 2018	+ 1 036 583,21 €
Excédent Global 2019	2 169 747,04 €
 <u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	3 217 400,14 €
Dépenses	- 2 262 185,75 €
Excédent 2019	955 214,39 €
Excédent reporté 2018	45 394,71 €
Excédent Global 2019	1 000 609,10 €
 <u>Situation des engagements non soldés de 2019</u>	
Dépenses engagées	474 496,00 €
Recettes engagées	/ €
Déficit à financer au BP 2020	- 474 496,00 €

Après la présentation synthétique par Monsieur le Maire, le conseil municipal, à la **majorité des votes exprimés (20 pour, 4 contre, 4 abstentions)**, et sous la présidence de Monsieur Hervé MORVAN – Maire-Adjoint aux finances, en l'absence de Monsieur le Maire, approuve le compte administratif pour l'exercice 2019.

b) Pour l'Espace Culturel Robert Hossein :

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le compte administratif de l'ECRH pour l'exercice 2019. Il rappelle que chaque membre de l'assemblée a pu prendre connaissance des chiffres.

<u>Section de Fonctionnement :</u>	
Recettes	309 523,37 €
Dépenses	- 359 826,19 €
Déficit 2019	- 50 302,83 €
Excédent 2018 reporté	63 259,03 €
Excédent global 2019	12 956,21 €
 <u>Section d'Investissement :</u>	
Recettes	56 084,79 €
Dépenses	- 69 716,74 €
Déficit 2019	- 13 631,95 €
Excédent 2018 reporté	12 511,19 €
Déficit global 2019	- 1 120,76 €

Le compte administratif de l'Espace Culturel Robert Hossein pour l'exercice 2019, présenté par Monsieur le Maire, est adopté à la majorité des votes exprimés (20 pour, 4 contre, 4 abstentions), et sous la présidence de Monsieur Hervé MORVAN – Maire-Adjoint aux finances, en l'absence de Monsieur le Maire, par les membres du conseil municipal et approuve le compte administratif pour l'exercice 2019.

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 AU BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE ET ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN.

Le résultat de l'exercice 2019, déterminé par la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement, se doit, dans le cadre de la comptabilité M14, qui s'inspire du Plan Comptable Général, d'être affecté au Budget Primitif 2018. Sur proposition du Maire, le conseil municipal invité, à l'unanimité des votes exprimés (4 abstentions), autorise lesdites affectations au budget primitif 2018 :

- a. pour la commune : 2 169 747,04 € (1 369 747,04 € reporté sur l'excédent de fonctionnement – 800 000 € reporté sur l'investissement) ;
- b. pour l'ECRH : 12 956,21 € (11 835,45 € reporté sur l'excédent de fonctionnement – 1 120,76€ reporté sur l'investissement).

4. PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR LA COMMUNE – EXERCICE 2020. FIXATION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque membre a reçu les propositions chiffrées article par article du projet de Budget Primitif de l'Exercice 2020 pour la commune et arrêté ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement : **13 106 400 €**
- section d'investissement : **4 481 500 €**

En fonction du produit fiscal attendu des taxes locales pour financer ce projet de budget, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de base de chacune d'elles :

- la taxe d'habitation à **17,70 %**
- Le Foncier bâti à **16,99 %**
- Le Foncier non bâti à **45,37 %**

Il fait remarquer qu'il n'a pas été prévu d'augmentation de ces taxes.

Le conseil municipal :

- fixe les taux des trois taxes directes locales à l'unanimité des votes exprimés (4 abstentions).
 - adopte le projet de Budget Primitif 2020 à l'unanimité des votes exprimés (4 abstentions).
- La liste Agir Ensemble Pour Merville décide de ne pas prendre part au vote.**

5. PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN. EXERCICE 2020.

De même, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque membre a reçu les propositions chiffrées article par article du projet de Budget Primitif de l'Espace Culturel pour l'exercice 2020, arrêté à la somme de :

- section de fonctionnement : 307 280,00 €
- section d'investissement : 62 000,00 €

Le projet de budget est adopté à l'unanimité. La liste Agir Ensemble Pour Merville décide de ne pas prendre part au vote.

6. RÉPARTITIONS DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2020 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le conseil municipal vote successivement la répartition des subventions communales 2020 :

a. **Établissements publics locaux :**

- CCAS : 967 000 € (590 000 € pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale + 377 000 € pour le fonctionnement du Centre Social)
- ECRH : 85 000 €

Adopté à l'unanimité.

b. **Sociétés, associations et groupement locaux :** 12 405 €

Adopté à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention, le conseiller étant membre d'une association).

c. **Sections sportives de MERVILLE-SPORTS** 20 900 €

Adopté à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention, le conseiller étant membre d'une association).

d. **Sociétés, groupements et associations extra-muros** 900 €

Adopté à l'unanimité.

7. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2020. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE COMITÉ D'ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL.

La commune apporte annuellement un soutien financier au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal et du CCAS de Merville pour l'ensemble des prestations apportées par cette association en faveur des agents de la collectivité conformément à la délibération du 24 mars 2016 relative à l'action sociale en faveur des agents territoriaux.

À ce titre, le conseil municipal décide à l'unanimité de lui attribuer pour l'année 2020 une subvention de 50 720 € et autorise la signature par le Maire d'une convention d'objectifs et de moyens avec cette association, dont un exemplaire est annexé à la délibération.

8. DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer les subventions exceptionnelles suivantes :

- a) **2 725,75 €** au profit de l'association **Cyclotourisme**, pour l'acquisition d'un jeu de maillots (prise en charge à hauteur de 50 %).
- b) **3 000 €** au profit du **Tennis Club** de Merville, pour la réfection des terrains de tennis extérieurs.
- c) **600 €** au profit du **Cercle Généalogique du haut bassin de la Lys**, pour la restauration des registres.

9. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CAP MERVILLE. SIGNATURE D'UNE CONVENTION.

L'union des commerçants, artisans et prestataires de Merville (CAP Merville) a organisé un jeu concours intitulé « Le mois de la relance, le mois de la chance ! ». Ce jeu gratuit et avec obligation d'achat est régi par les lois françaises et soumis aux conditions précisées dans un règlement spécifique en annexe.

Le jeu était doté de 2 véhicules et de 3.500 € de chèques cadeaux.

Compte tenu du contexte de crise sanitaire, par décision du 29 mai 2020, et en accord avec les conseillers municipaux en place, la Ville de MERVILLE s'est engagée à verser à l'association une subvention exceptionnelle de 30 000 € afin de pouvoir financer les lots cités en préambule, ainsi que la logistique de ce jeu concours.

Cette décision a été prise en application de l'article 1^{er} de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Cette aide très exceptionnelle s'inscrit dans la volonté de la collectivité de poursuivre son soutien aux commerçants mervillois, afin de favoriser l'attractivité commerciale, et tout particulièrement au moment de la reprise après cette période qui a durement touché le commerce local.

Pour cela, une convention financière a été signée entre l'association CAP Merville et la commune, afin de définir les modalités de versement de la subvention et dont un exemplaire est annexé à la délibération.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal invité, à l'unanimité, valide le principe de la signature de cette convention.

10. PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES VOYAGES ORGANISES PAR L'ASSOCIATION « LE TEMPS DES SENIORS » AU PROFIT DES AINES.

L'Association « Le Temps des Seniors » organise régulièrement des voyages au profit des aînés mervillois. Il est donc proposé à l'assemblée, d'allouer une subvention correspondant à 20 € par participant, dans la limite de 2 voyages organisés maximum par an, et de 2 bus par voyage. Adopté à l'unanimité.

11. COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE. DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS.

La Commune de Merville adhérent au Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, le Conseil est invité à désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants appelés à siéger sein du comité syndical.

Lors du Conseil Municipal du 13 juillet dernier, la commune avait désigné Messieurs José BAUDRY et Julien MOUILLE, délégués titulaires, et Messieurs Christophe DECREUS et Sébastien COUSYN, délégués suppléants.

Or, le comité syndical SIECF souhaite que la Communauté de communes soit représentée par un maire au minimum.

Le conseil municipal procède à une nouvelle élection dont le résultat est le suivant :

- Monsieur **Joël DUYCK** et Monsieur **José BAUDRY** : délégués titulaires
- Monsieur **Julien MOUILLE** et Monsieur **Christophe DECREUS** : délégués suppléants

Vu par nous, Maire de la Commune de Merville pour être affiché 24 juillet 2020 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.